

aité de s'assurer, négligent de le faire par apathie, ou remettent à plus tard la signature de leur contrat. C'est à ces indolents que nous nous adressons pour leur répéter le vieux proverbe si vrai surtout en assurance: "Ne remets jamais au lendemain ce que tu peux faire le jour même."

Dès qu'il a atteint l'âge de raison, l'homme devient responsable, il a la charge de lui-même et il doit compte de toutes ses actions à son Créateur et à la société. Si il reste célibataire, il n'assume que la charge de pourvoir à son existence matérielle et au salut de son âme, mais, du jour où il se marie et où il devient chef de famille, il doit satisfaire à toutes les nécessités des siens, il a la responsabilité de leur vie, il doit leur fournir la subsistance de chaque jour et même la leur assurer pour l'avenir autant qu'il est en son pouvoir. Et cette responsabilité ne s'arrête pas aux nécessités matérielles, mais s'étend jusqu'à la nourriture intellectuelle: toute négligence dans l'instruction des enfants, dans leur éducation civile ou religieuse constitue, pour le père de famille, une faute grave à l'égard de Dieu et de la société.

Souvent un jeune homme est condamné par les tribunaux à de longues années de détention pour avoir commis un crime dont l'auteur premier est son père qui a négligé de lui inculquer l'amour et la pratique du bien, et si la justice des hommes est impuissante à rechercher cette responsabilité et à la punir, il est, en tout cas, un tribunal suprême qui saura l'établir et la faire expier.

La charge imposée au père de famille est donc énorme, d'autant plus qu'elle est absolue et continue, c'est-à-dire qu'elle n'est ni détruite, ni affaiblie par une somme quelconque de sacrifices, telle reste entière tant que quelque chose reste à faire et n'est pas impossible à accomplir. Expliquons nous: La responsabilité du père de famille n'est ni effacée, ni même atténuée, si son fils devient criminel, par le fait qu'il aura élevé ce fils soigneusement, qu'il lui aura fait suivre un cours onéreux, qu'il aura dépensé pour son instruction des sommes plus considérables qu'aucun autre père de famille. La responsabilité du père reste entière si, connaissant les mauvais instincts de son fils et les voyant se développer, il n'a pas pris toutes les mesures en son pouvoir pour arriver à les dominer, et si par une léthargie, il eût été possible de détourner cet enfant de la mauvaise voie, le père en n'employant que les moyens ordinaires d'éducation a commis une faute grave et le crime commis par son fils remonte jusqu'à lui.

Quel rapport, allez vous demander, cela peut-il avoir avec l'assurance sur la vie? Je reconnais, direz-vous, avoir la charge et la responsabilité de ma famille pendant ma vie et je fais l'impos-

sible pour bien élever mes enfants, mais cette charge cessera à ma mort. Pardon, arrêtez ici, cette charge cessait, en effet, avec la vie, avant que l'assurance ne fut connue et appliquée, mais, par le seul fait que vous pouviez assurer à vos enfants, après votre mort, une somme suffisante pour les mettre à l'abri du besoin et à vos soins attentifs pour faire d'eux des hommes droits et honnêtes, vous resterez, dans votre tombe, responsable du crime que votre insouciance et votre imprévoyance ont aidé à commettre. Mais encore, direz vous, les dépenses journalières de ma famille, absorbent presque tous mes gains et je ne puis sacrifier mes insignifiantes économies au paiement de primes. C'est justement parce que vous ne pouvez économiser de fortes sommes, qu'il est indispensable de vous assurer au plus vite et de prémunir votre famille, contre le dévouement dans lequel la plongerait votre décès prématuré. La mort est l'événement le plus redoutable à envisager pour un père de famille dont les ressources sont bornées. C'est le capital qui sombre entraînant avec lui le bonheur de la maison et laissant la pauvre veuve sans autre réponse que ses larmes et sa douleur à faire aux petits orphelins qui demandent du pain.

Pères de famille hésitants, songez à l'avenir de ce petit monde dont vous avez la charge, songez à la rapidité avec laquelle la mort fait des ravages journaliers, autour de vous. Assurez-vous, c'est plus que de la prévoyance, c'est votre devoir.

Notre siècle est certes celui qui a vu apparaître et se développer les plus grandes inventions et les plus grands perfectionnements.

Presques toutes les applications de ces inventions et perfectionnements ont tendu à donner à l'homme plus de facilité dans l'accomplissement de ses travaux et plus d'armes pour la lutte de la vie.

En est-il résulté plus de bonheur? Et les générations actuelles auront-elles arrosé de moins de larmes cette terre d'exil et de tristesse? Nous ne le croyons pas, et il semble, au contraire, que tout ce qui tendait à diminuer la misère humaine n'est arrivé qu'à augmenter nos besoins et nos désirs et, par suite, à nous créer de nouveaux sujets de tristesses et de combats. Le bonheur, on dit, est relatif. Il est évident que nulle part, sur cette terre, il n'est absolu. Notre état naturel semble être la douleur: de tous côtés elle nous assiége:

"Le riche en son palais,
Le pauvre en sa cabane que le chaume recouvre,
Sont soumis à ses loix.
Et la garde qui veille aux barrières de l'étranger
N'en dit rien par ses loix."

Plus notre civilisation s'approche de la perfection, plus nous sentons que le bonheur devait exister plutôt dans les temps primitifs, alors que l'homme vivait simplement et librement suffi-

sait par sa seule industrie, à ses besoins et à ceux de sa famille.

Au jour d'hui, quel est le père de famille qui peut, sans terreur, envisager l'avenir et être assuré que jamais lui et les siens ne manqueront pas du nécessaire. Chaque jour de nombreux exemples viennent nous prouver combien sont fragiles les fortunes semblant le plus solidement assises, que de démolitions de toutes part. Et plus la situation des victimes de l'adversité était grande et semblait sûre, plus la chute est terrible et irréversible.

Il est évident que la situation modeste est moins exposée ou tout au moins peut plus facilement se prémunir contre l'adversité. Il y a moins de différence entre peu et rien qu'entre beaucoup et rien. Le père de famille de condition modeste, avec ses enfants dans des habitudes de simplicité et de travail qui les mettent promptement en mesure de se suffire à eux mêmes, mais encore faut-il que rien ne puisse arriver sans encombre à cet âge où il pourra gagner sa vie et il est nécessaire qu'il y arrive suffisamment armé pour la lutte. Il faut une solide instruction primaire et quelques années d'apprentissage pour devenir un bon ouvrier, car, dans la société moderne, le rôle de l'homme machine devient chaque jour plus petit: l'outil mécanique le supprime peu à peu et il ne reste place que pour l'ouvrier intelligent, à l'initiative duquel aucune combinaison d'engrenages ne peut faire concurrence.

Le seul souci du père de famille doit donc être de pouvoir arriver à élever ses fils dans des conditions telles qu'ils soient à même de gagner largement leur vie au moyen d'un bon métier et de lutter avantageusement dans la lutte que la mécanique fait à la main d'œuvre.

Tant que le père de famille travaille, il est à peu près certain d'atteindre ce but, mais viennent la maladie, la mort, et voilà tous ses projets, tous ses desirs anéantis: la misère remplace l'aisance au foyer et la nécessité de gagner au plus tôt le pain quotidien entraîne les enfants dans les travaux ou l'intelligence, l'instruction et la pratique n'ont que faire. Ils deviennent simples man-ouvres et se trouvent, par suite, dans des conditions d'infériorité qu'une situation moins précaire leur aurait évitées.

C'est contre cette éventualité si redoutable que doit se prémunir le bon père de famille. Il doit comprendre que seul aujourd'hui le travail intelligent est un capital productif et il lui faut faire tous ses efforts pour rendre ses enfants aptes à soutenir la lutte.

L'assurance sur la vie est la seule combinaison qui puisse d'une façon absolue, lui garantir la réalisation de ses si légitimes aspirations. Par elle, il est certain que ses enfants pourront poursuivre, utilement, le cours de leurs études tant primaires que profession-

nelles et soutenir, dans de bonnes conditions, le combat acharné pour la vie que la civilisation moderne et les perfectionnements rapides imposent au jour d'hui à tous les hommes.

Un sacrifice journalier de quelques centins ne diminue, en rien, les facilités d'existence et assure l'avenir de la famille. Elle la prémunit contre cette si terrible éventualité de la perte de son chef et son soutien. Comme cette belle combinaison de l'assurance sur la vie prouve bien que la Providence ne nous abandonne jamais et qu'elle sait toujours placer le remède à côté du mal. Au milieu de toutes ces inventions qui ont altéré les conditions sociales de l'existence au point de les rendre si pleines de dangers et d'incertitudes, elle a fait encore dans le cerveau d'un homme une conception qui établit l'équilibre et rend au père de famille la possibilité de prémunir les siens contre les hasards de l'avenir.

Ainsi que nous l'avons déjà dit et prouvé, l'assurance sur la vie fait disparaître partie des devoirs du père de famille. Elle n'était hier qu'une intelligence purement égoïste et aujourd'hui une nécessité pour tout homme qui aime sa famille et qui sera, sans doute, demain une obligation sociale imposée par la loi à tout mari et à tout père.

LA SUCCURSALE NO 324 PRESENTE SES HOMMAGES A MGR. BARRY.

Proférant de l'occasion de la présence de Sa Grandeur Mgr Barry, à St Basile, en Février dernier, le Rev'd Mr Dagal, curé de cette paroisse et président de la Succursale No 324, proposa d'ajourner la séance et d'offrir en corps au salon du presbytère. Cette proposition fut acceptée à l'unanimité et avec plaisir, et tous les membres présents s'y rendirent présenter à Sa Grandeur leurs hommages et leurs félicitations de l'honneur qui lui était dévolu d'avoir été élevé au siège épiscopal comme coadjuteur de Mgr Fessenden du diocèse de Chatham.

La succursale de St Basile, en allant officiellement saluer Sa Grandeur Mgr Barry, avait non seulement en vue de rendre hommage à un haut dignitaire de l'Eglise, mais aussi de saluer dans la personne de Sa Grandeur un ancien et dévoué pasteur de la paroisse St Basile. Une autre raison, non moins importante, qui pouvait être invoquée en faveur de cette démarche de la succursale, c'est que Mgr Barry peut être considéré, et avec raison aussi, comme le Père, le vrai fondateur de la C. M. B. A. dans la Province du Nouveau Brunswick, car c'est à son zèle, à son dévouement, et surtout à son encouragement qu'est dû l'organisation des premières succursales de l'Association dans cette province.

Après quelques moments de conversation amicale avec Sa Grandeur, le Rev'd M Dagal lui demanda si elle voulait venir à la succursale, ce que Mgr Barry condescendit à faire, sur ses meilleurs souhaits.

SEANCE EXTRAORDINAIRE DE LA SUCCURSALE NO 57.

Mercredi, le 14 Mars, à 8 heures, la séance extraordinaire de la succursale No 57 fut magnifiquement présidée de petite chapelle à l'occasion